

pourrait songer à ce que cela coûte aux familles qui essaient d'obtenir pour leurs enfants des soins dentaires convenables. Lorsqu'ils ont de mauvaises dents, leur santé en souffre et parfois leur travail scolaire aussi. Il y a non seulement le prix des soins dentaires mais également le problème du service. Dans ma région du nord de l'Ontario, il n'y a malheureusement pas de dentiste. Notre province est l'une des plus riches mais les localités voisines de la mienne, comme Thessalon et Blind River n'ont ni service dentaire ni service médical convenable. Ce sont des villes de taille moyenne. Qu'en est-il des localités moins importantes isolées plus loin au nord et qui n'arrivent même pas à faire venir des cars pour aider les gens à résoudre leurs problèmes dentaires.

Les pensionnés sont-ils si bien protégés par les régimes de santé provinciaux qu'on n'a besoin d'aucune amélioration dans ce domaine? Peuvent-ils s'acheter des lunettes, des dentiers ou des stimulateurs cardiaques? L'autre jour, je parlais à un pensionné qui me montrait ses oreilles du doigt et me disait qu'elles lui coûtaient \$300 chacune. Il devait payer cela à même sa pension de sécurité de vieillesse. La question du prix des médicaments est-il si insignifiante que le gouvernement fédéral ne voit pas la nécessité d'une réforme appropriée ni d'une aide financière? Les Canadiens dépensent chaque année 300 millions de dollars pour des médicaments d'ordonnance et pourtant, combien de personnes peuvent se permettre de les acheter, surtout parmi les gagne-petit et les pensionnés. C'est au Canada que les médicaments sont malheureusement les plus chers au monde, parce que l'industrie pharmaceutique est très monopolisante. Elle n'a pas de concurrence et il n'existe pas de loi fédérale appropriée à cet égard.

Comment, étant donné ces problèmes, le gouvernement fédéral peut-il dire que tout va bien et qu'il a maintenant l'intention de retirer l'engagement financier qu'il a pris un jour? Comment peut-il dire qu'on n'a pas besoin de régime national pour accroître efficacement les normes de soins de santé dans le pays et qu'il a l'intention de laisser cette question aux provinces? Je crains qu'il y ait beaucoup à faire; si nous abandonnons ce domaine aux provinces, nous n'aurons peut-être aucune garantie que chacune lui accordera la priorité absolue.

Nous savons qu'actuellement les provinces sont assaillies par toutes sortes de dépenses que nécessitent leurs réseaux routiers, le chômage, et le reste. Peut-être les provinces les plus riches parviendront-elles à y faire face et à donner de l'expansion à leurs programmes de santé. Je pense à des provinces comme l'Ontario, l'Alberta ou la Colombie-Britannique. Cependant, au vu des réalisations du gouvernement conservateur de l'Ontario, j'éprouve certains doutes quant à cette province. Mais que dire des provinces pauvres et surtout des Maritimes et du Québec? Si elles ont de la chance, elles parviendront à maintenir leurs services actuels mais peut-être pas à leur donner de l'expansion dans les domaines où nos gens ont besoin d'aide.

Que devient la notion de fédéralisme dont le premier ministre (M. Trudeau) parle si chaleureusement? Comment mettre fin à l'injustice qui règne entre les côtes est et ouest si nous adoptons un programme national de santé qui oblige les provinces à faire de leur mieux avec les finances dont elles disposent. C'est un scandale national qu'un pays aussi riche que le Canada ne parvienne même pas, dans le domaine de la santé, à se hisser au niveau des pays les moins riches d'Europe de l'Ouest, tels que les pays scandinaves, l'Angleterre ou même Israël. Des mesures

Services médicaux

efficaces sont indispensables. Il faut que le gouvernement fédéral subventionne nos services de santé.

La première chose à faire est d'adopter un programme global de santé subventionné par l'État et englobant non seulement les hôpitaux et les services médicaux mais également les frais dentaires, les infirmières indépendantes, les thérapeutes et le personnel paramédical ainsi qu'un programme complet englobant les frais d'opticien et d'ambulance. Deuxièmement, il est nécessaire d'aider financièrement les provinces à construire davantage de cliniques communautaires. Je représente une circonscription qui a été un précurseur dans ce domaine. Il a fallu l'intervention de nos syndicalistes pour l'amorcer. On créa une clinique et on invita les gens à y recevoir des soins préventifs avant d'avoir besoin d'un médecin ou d'être hospitalisés.

Les provinces ont besoin d'encore plus d'argent pour construire des hôpitaux. Une province riche comme l'Ontario est actuellement en train de réduire son programme de construction d'hôpitaux. C'est là que devient nécessaire une aide financière fédérale accrue. Troisièmement, il faut instituer un programme visant à diminuer le prix des médicaments vendus sur ordonnance. Il faudrait créer une société de la Couronne qui fabriquerait et distribuerait des médicaments et concurrencerait les laboratoires privés afin de réduire le coût élevé des médicaments.

Quatrièmement, il faut instituer un régime d'assurance maladie pour compenser la perte de revenus provoquée par une maladie ou un accident non couvert par l'assurance-travail. Cinquièmement, il faut davantage subventionner les provinces dans le domaine de la formation des médecins, des dentistes et du personnel paramédical. Je pense que c'est un domaine qui est négligé. Si nous avions plus de personnel paramédical, il pourrait s'occuper de certains malades, au lieu de les voir accaparer le temps de médecins aux honoraires élevés. Tous ces domaines doivent être élargis et je ne puis voir comment nous pourrions le faire avec la proposition du gouvernement fédéral qui a été si sagement rejetée par les provinces et la plupart des députés de la Chambre.

● (1640)

En conclusion, je dirais qu'il y a trop à faire pour restreindre la participation. Il nous faut un programme de santé national et complet et une aide fédérale continue pour les provinces. Le gouvernement fédéral doit nous donner la garantie qu'il paiera 50 p. 100 des frais de santé des provinces. De nos jours, on entend beaucoup parler des droits des Canadiens, mais il n'y a pas de droit plus fondamental que le droit à la santé. Je dirais donc au gouvernement libéral qu'il ne peut refuser sa responsabilité dans ce domaine et espérer conserver la confiance des Canadiens.

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour commencer je me reporterai à cette motion et aux remarques qu'a faites le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) puisque ce fut le dernier orateur. A mon avis, cette motion comprend en réalité trois éléments. Le premier est le regret qu'a exprimé le motionnaire, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), soit celui de nous voir modifier les arrangements actuels de partage des frais en ce qui concerne le programme d'assurance médicale et le programme d'assurance-hospitalisation.

Je comprends sa préoccupation à cet égard car ces programmes ont été couronnés de succès, mais en même